

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EUREKA FORMATION

1. PRESENTATION

EUREKA FORMATION est une association, organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 19, rue Roland Garros 41000 Blois. EUREKA FORMATION développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations ouvertes et à distance en mode E-learning, ou sous forme de classes virtuelles ou classes à distance ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le E-learning. EUREKA FORMATION réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations EUREKA FORMATION étant ci-après dénommée « l'Offre de services EUREKA FORMATION » ou « l'Offre de services »).

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services EUREKA FORMATION relatives à des commandes passées auprès de EUREKA FORMATION par tout client particulier ou professionnel (ci-après « le Client »). EUREKA FORMATION se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site www.eureka-formation.fr. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de EUREKA FORMATION, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que EUREKA FORMATION ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de EUREKA FORMATION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. ETUDE ET CONSEIL OPERATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par EUREKA FORMATION. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après. Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, EUREKA FORMATION facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

4. FORMATIONS EN PRESENTIEL ET A DISTANCE

4.1 Formations inter-entreprises

4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concerne les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue EUREKA FORMATION et réalisées dans les locaux EUREKA FORMATION, des locaux mis à disposition par EUREKA FORMATION ou à distance (classe à distance, classe virtuelle).

4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à réception de facture, comptant, sans escompte à l'ordre de EUREKA FORMATION.

Tous les prix sont indiqués nets de toute taxe. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de l'OPCO (art.6.2).

4.1.3 Remplacement d'un participant

EUREKA FORMATION offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, EUREKA FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.2 Formation intra-entreprise

4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de EUREKA FORMATION, du client, dans des locaux mis à disposition par le client ou à distance (classe à distance, classe virtuelle).

4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par EUREKA FORMATION. Pour les propositions d'un montant de plus de 5000€ et sauf disposition contraire dans la proposition d'EUREKA FORMATION, un acompte minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le client.

Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7. 2. 3 ci-après.

5. FORMATIONS E-LEARNING

5.1 Descriptif

Le E-learning consiste en la distanciation de formations ouvertes et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

Dans le cadre du E-learning, EUREKA FORMATION consent au client :

- L'ouverture de clé d'accès au service de la plateforme de EUREKA FORMATION, au profit de l'utilisateur final (l'utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) module(s)

- A compter de l'accusé réception du mail de confirmation d'accès adressé par EUREKA FORMATION jusqu'à l'issue de la formation après certification, l'accès sera désactivé.
- Le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le client ;
- La faculté pour le client d'obtenir une évaluation en amont et en aval du parcours de formation de l'utilisateur ;
- La mise à disposition au profit du client d'un compte rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation dite reporting.

5.2 Test préalable et prérequis technique

Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature du bon de commande entre EUREKA FORMATION et un représentant habilité du client qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme de EUREKA FORMATION ; et il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

5.3 Accès au(x) module(s)

A réception du bon de commande signé, EUREKA FORMATION transmet à l'adresse électronique de l'utilisateur, un identifiant (log in) et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au module objet de la sélection du client.

Sauf disposition contraire, une facture est établie et adressée au client dès la création par EUREKA FORMATION des codes d'accès permettant l'accès au(x) module(s).

5.4 Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf disposition particulière expressément acceptée par EUREKA FORMATION, les droits d'utilisation du ou des modules accessibles sur la plateforme EUREKA FORMATION sont concéder pour :

- La durée de la formation à compter de l'ouverture des clés d'accès aux services de la plateforme de EUREKA FORMATION
- Un nombre défini d'utilisateurs
- La version disponible du ou des modules E-learning de EUREKA FORMATION à la date d'acceptation de la commande par EUREKA FORMATION.

5.5 Périmètre des utilisateurs

Sauf condition particulière expressément acceptée par EUREKA FORMATION visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des modules sont concédés au seul client signataire du bon de commande.

5.6 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du client. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus, ni partagés.

Le client se porte garant auprès de EUREKA FORMATION de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le client informera sans délai de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, EUREKA FORMATION se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

5.7 Caractéristiques du ou des modules de formation en ligne

La durée de formation est donnée à titre indicatif.

EUREKA FORMATION se réserve la faculté de modifier les modules de formation proposés sur sa plateforme, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du client.

5.8 Garantie de EUREKA FORMATION

EUREKA FORMATION s'engage à mettre tout en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme, 7 jours sur 7, 24h sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des modules, sauf panne éventuelle ou contrainte technique liée aux spécificités du réseau internet.

Le client s'engage à informer EUREKA FORMATION dans un délai de 24h à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

EUREKA FORMATION fera de son mieux pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par EUREKA FORMATION liée à une intervention de maintenance corrective, EUREKA FORMATION mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24h ouvrées. Passé ce délai, EUREKA FORMATION prolongera l'accès du ou des modules au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive à sa plateforme, EUREKA FORM'ACION pourra également interrompre temporairement l'accès. EUREKA FORMATION s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnité ni de dommages et intérêts à EUREKA FORM'ACTIO. EUREKA FORMATION prolongera l'accès du ou des modules au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

5.9 Non-conformité ou anomalie constatée par le client sur les modules

Par non-conformité on entend le défaut de concordance entre le ou les modules livrés et le bon de commande signé par le client.

Par anomalie on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des modules.

EUREKA FORMATION ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des modules.

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des modules livrés doit être

formulée par écrit dans les 8 jours suivant la livraison des clés d'accès au module. Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seul EUREKA FORMATION peut intervenir sur les modules. Le client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de EUREKA FORMATION
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par EUREKA FORMATION
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

5.10 Assistance téléphonique

EUREKA FORMATION met à la disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par le client, une assistance téléphonique joignable de 9h à 17h par jour ouvré.

L'assistance téléphonique est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée. Si le délai incombe à EUREKA FORMATION et sous réserve du respect par le client des conditions visées au chapitre 7 des présentes, cette dernière s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais.

Aucune maintenance sur site n'est prévue.

5.11 Cookies

Le client informera chaque utilisateur qu'un cookie, qui s'entend d'un bloc de données permettant à EUREKA FORMATION d'identifier l'utilisateur et servant à enregistrer des informations indispensables à sa navigation sur la plateforme EUREKA FORMATION, peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence du cookie et éventuellement de la refuser. Le cookie installé ne contient que l'identifiant de l'utilisateur et ne permet pas aux sites tiers d'identifier celui-ci. Le client informera néanmoins l'utilisateur qu'il est préférable de cocher l'option déconnexion à chaque fermeture de la session d'utilisateur.

6. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

6.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du code du travail est adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner par le client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

6.2 Règlement par un opérateur de compétence (OPCO)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande

de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signé à EUREKA FORMATION. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par EUREKA FORMATION au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au premier jour de la formation, EUREKA FORMATION se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

6.3 Annulation des formations à distance et/ou en présentiel à l'initiative du client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre EUREKA FORMATION et le client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation au moins 15 jours ouvrés avant la session : EUREKA FORMATION, ne facture directement au client, que les frais engagés pour la réalisation de ladite action de formation
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours et au moins 10 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.
- Report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

6.4 Absence du stagiaire le jour de la formation

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le coup de la session sera facturé à 100 % au client.

7. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICE EUREKA FORMATION

7.1 Modalités de passation des commandes

La plateforme et les prix indiqués par EUREKA FORMATION sont valables un mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de service est réputée acceptée dès la réception par EUREKA FORMATION du devis signé par tout représentant dûment habilité du client.

La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par EUREKA FORMATION à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à une indemnité au profit du client.

7.2 Facturation – Règlement

7.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et nets de toute taxe. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du client.

7.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, EUREKA FORMATION pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au module E-learning sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. EUREKA FORMATION aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à EUREKA FORMATION.

Conformément à l'article L 441- 6 du code du commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7.3. Limitations de responsabilité de EUREKA FORMATION

La responsabilité de EUREKA FORMATION ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à EUREKA FORMATION. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de EUREKA FORMATION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de EUREKA FORMATION est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de EUREKA FORMATION ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

7.4. Force majeure

EUREKA FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EUREKA FORMATION, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des

télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de EUREKA FORMATION.

7.5. Propriété intellectuelle

EUREKA FORMATION est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par EUREKA FORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de EUREKA FORMATION. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de EUREKA FORMATION. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, y compris les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme de EUREKA FORMATION, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée au temps de la formation du stagiaire, à compter de l'ouverture des droits d'accès.

En tout état de cause, EUREKA FORMATION demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

7.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par EUREKA FORMATION au Client. EUREKA FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

7.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par EUREKA FORMATION comme client de ses offres de services, aux frais de EUREKA FORMATION. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, EUREKA FORMATION peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de

références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7.8. Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services EUREKA FORMATION en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services EUREKA FORMATION associés, y compris l'accès à la plateforme. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à EUREKA FORMATION, au 19 rue Roland Garros 41000 BLOIS. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par EUREKA FORMATION aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

La politique de confidentialité d'EUREKA FORMATION sur la protection des données personnelles est disponible sur le site www.eureka-formation.fr.

7.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET EUREKA FORMATION A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIALE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS.